

Les **UNIVERSI'ARTS**: Rencontres Internationales de Théâtre Etudiant du Bénin sont une manifestation officielle de l'Union Culturelle et Artistique des Etudiants (UCAE), sise à l'Université d'Abomey-Calavi en République du Bénin.

C'est un festival qui dure sept (07) jours et qui accueille en compétition plusieurs troupes théâtrales universitaires du Bénin ainsi que de l'extérieur du pays.

CALENDRIER DES UNIVERSI'ARTS

Date limite de dépôt de candidature: 11 juin 2021 à 00h

Résultats provisoires : 16 juin 2021 Audition : du 18 au 23 juin 2021

Résultats définitifs et Renvois de la convocation d'engagement: 28 juin 2021

Arrivée et Installation des délégations : 02 au 03 aout 2021 Déroulement des UNIVERSI'ARTS 2016 : 02 au 09 aout 2021

Retour des délégations : 09 aout 2021

OBJET

Article 1 : Les UNIVERSI'ARTS ont pour but, la création d'un creuset permanant, représentatif, formel et officiel pour la diffusion des productions théâtrales des acteurs culturels du monde étudiant béninois et étranger.

Les UNIVERSI'ARTS sont aussi ouverts à d'autres formes d'expressions artistiques : expositions d'œuvres d'arts plastiques, danses, musique, ateliers de formation, débats, critiques spectacles,...

ORGANISATION

Article 2: L'Union Culturelle et Artistique des Etudiants est l'institution organisatrice des UNIVERSI'ARTS avec le soutien des autorités culturelles nationales, des autorités universitaires, le concours des partenaires internationaux, des sponsors et des mécènes.

NATURE DES REPRESENTATIONS Article 3 : Les candidatures de participation concernent :

- Les spectacles de Théâtre en compétition (in)
- Les spectacles de Théâtre hors compétition (off)

Article 4: Les UNIVERSI'ARTS sont un concours doté de distinctions.

Article 5: Les distinctions sont au nombre de cina (05):

- Le meilleur spectacle
- La meilleure mise en scène
- La meilleure plume inédite
- Le meilleur comédien
- La meilleure comédienne

INSCRIPTION

Article 6 : L'inscription aux UNIVERSI'ARTS est libre et gratuite à toutes les institutions, organisations culturelles étudiantes, troupes étudiantes actives sur les Campus et Centres universitaires publics et privés réguliers du BENIN et de l'étranger, dûment considérées comme telles par la Direction Artistique et Technique du Comité d'Organisation et qui en font la demande.

Les troupes qui désirent participer aux UNIVERSI'ARTS doivent transmettre leur dossier de candidature au plus tard le 11 juin 2020 au comité d'organisation des Rencontres aux adresses suivantes :

Par mail (fichier attaché) : universiartsucaebenin@gmail.com

OU

A déposer sous pli fermé au siège du comité des UNIVERSI'ARTS sis au bureau de l'UCAE (Bâtiment F à l'UAC).



Article 7 : La 14^{ème} édition des Rencontres Internationales de Théâtre Etudiant du BENIN se déroule autour du thème « Théâtre étudiant dans les réformes: Enjeux et Perspectives »

PARTICIPATION

Article 8 : Les représentations doivent répondre aux conditions de participation suivantes :

Le thème des textes des spectacles et le genre sont libres.

La durée du spectacle ne doit pas excéder quarante cinq (45mn).

Les temps de montage et de démontage des décors, qui ne sont pas compris dans la durée du spectacle, ne doivent pas excéder quinze (15) minutes.

Les troupes apportent le matériel nécessaire à leur représentation (décor, costumes,

Accessoires, ...)

Dans un souci d'efficacité et pour une bonne organisation, il est demandé aux troupes de prévoir le décor le plus léger et simple possible.

Le Comité d'Organisation fournit le matériel son et lumière et la logistique nécessaire à la qualité des représentations mais ne fournit ni décor, ni accessoires spécifiques aux troupes.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 9: Les dossiers de candidature dûment remplis et complétés devront parvenir au comité d'organisation des UNIVERSI'ARTS 2021 au plus tard le 11 juin 2020 à minuit, délai de rigueur. Passé cette date, les candidatures seront purement et simplement rejetées.

Article 10 : Les dossiers de candidature se composent comme suit :

Un formulaire d'inscription pour les troupes dûment rempli et signé

Une fiche technique remplie et signée.

Des photographies du spectacle pour la réalisation de la programmation et de la brochure des UNIVERSI'ARTS 2021

Un CV retracant le parcours et l'expérience de la troupe

Une vidéo1 de la pièce à présenter (pour les troupes étrangères).

LIEUX DES SPECTACLES

Article 11: Les représentations auront pour cadre général le Campus Universitaire d'Abomey-Calavi dans un espace aménagé spécialement pour la circonstance. Toutefois, certains spectacles seront déplacés dans d'autres espaces tels que, ARTISTIQUE AFRICA, ESPACE MAYTON, EITB, IFB etc. mais aussi dans certains centres universitaires.

Article 12 : Les dimensions de la scène sont de 12 mètres sur 8.

PROCEDURE DE SELECTION

Article 13 : La sélection des troupes participantes est sous l'entière responsabilité de la Direction Artistique et Technique des UNIVERSI'ARTS 2021.

Les troupes qui seront retenues sont celles qui auront respecté, dans une limite raisonnable, les conditions de participation stipulées aux articles 8 et 9.

Article 14: Le comité d'organisation auditionnera les troupes candidates avant toute sélection.

DISPOSITIONS PRATIQUES

Article 15: Les troupes en compétition (in) sont hébergées, restaurées et prises en charge sur le Campus Universitaire d'Abomey-Calavi par le Comité d'Organisation.

Article 16: Les troupes bénéficieront d'une lettre de recommandation en vue de leur faciliter l'accompagnement par des mécènes. Elles doivent nous envoyé une autorisation de leur université.

¹ La vidéo servira à l'audition de la troupe



Article 17: les troupes participantes doivent verser l'équivalent de la somme de cinq mille (5.000) francs CFA par personne donnant droit à un Tee-shirt, un badge et une attestation de participation à la fin du festival.

Article 18: Les Rencontres Internationales de Théâtre Etudiant du BENIN ne paient pas un cachet de participation aux troupes. Il ne sera en aucun cas possible de fournir un défraiement pour les frais de production du spectacle, de construction des décors et autres frais supplémentaires.

Article 19: Les troupes participantes bénéficient d'une prise en charge médicale pour toute la période du festival.

PUBLICATION DES RESULTATS

Article 20 : Les résultats de la sélection, consignés dans un procès-verbal de séance, seront rendus publics après décision du Comité d'Organisation au plus tard une semaine après la clôture du dépôt des dossiers

Article 21: Dès publication des résultats de la sélection et réception de la notification de la Direction Artistique et Technique, chaque troupe sélectionnée doit impérativement retourner au comité, la convention d'engagement définitive, précédemment jointe à la notification. Le défaut de réponse, dans un délai de dix (10) jours après la date d'envoi de la convocation, est assimilé à un refus définitif de participer.

Dès lors, la première troupe inscrite sur la liste complémentaire et disponible aux dates et heures de la troupe désistant, est invitée à participer aux UNIVERSI'ARTS 2021.

EFFECTIF DES TROUPES

Article 22: L'effectif des troupes prises en compte par le Comité d'Organisation est fixé à dix (10) 08 comédiens et staff inclus pour les délégations venant des Universités du Bénin. Les délégations extérieures quant à elles, seront représentées, chacune, par quatre (04) personnes.

En tout état de cause, toute personne supplémentaire sera purement et simplement écartée de la prise en charge prévue aux articles 15, 17 et 19 du présent règlement.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 23: Tous les participants sont tenus de porter en permanence, pendant la durée des Rencontres, leurs badges, attribués par le Comité d'Organisation, qui leur donnent accès aux divers services et privilèges liés à la participation.

Article 24: Tous les participants sont tenus de participer aux activités des UNIVERSI'ARTS 2021 à savoir les représentations, les conférences débats, les formations, les tables rondes, les critiques de spectacles,...

Il est organisé en marge des compétitions des UNIVERSI'ARTS 2021, des conférences et desCommunications sur le thème de cette édition, sur les divers aspects de la pratique théâtrale et des séances de discussions, d'échanges et de réseautage au profit des participants.

Au lendemain de chaque spectacle, il est organisé une séance de critique de spectacle à laquelle toutes les délégations sont tenues de prendre part.

Article 25: Les troupes admises à l'issue de la sélection sont convoquées, quelques heures avant leurs spectacles, pour les réglages, filages et mise en place technique.

Les horaires de ces convocations seront déterminés par la Direction Artistique et Technique et communiqués aux troupes à leur arrivée.

Article 26 : Un jury de professionnels de la scène et d'hommes de Théâtre sera constitué aux fins de délibérations finales.



DISPOSITIONS FINALES

Article 27 : En cas de changement de comédien ou d'un membre de l'encadrement de la troupe par rapport à la liste fournie dans le dossier de candidature, la troupe s'engage à informer immédiatement le Directeur Artistique et Technique.

Article 28 : En cas de désistement exceptionnel d'une troupe, elle devra en informer immédiatement le Directeur Artistique et Technique.

ADRESSES COMITE D'ORGANISATION

Article 29 : La Direction Artistique et Technique des Rencontres Internationales de Théâtre Etudiant du BENIN : les UNIVERSI'ARTS 2021

Par mail (fichier attaché) : universiartsucaebenin@gmail.com

Siège du comité des UNIVERSI'ARTS sise au bureau de l'UCAE (Bâtiment F à l'UAC)

RESPONSABILITE DE L'ORGANISATION

Article 30: La qualité artistique et technique des spectacles à diffuser, la sélection, la programmation et la gestion sur toutes les formes des spectacles sont sous la responsabilité du comité d'organisation des UNIVERSI'ARTS 2021.

Le Manager Général